⚠️ L’interdiction de s’accaparer sans droit les biens d’Allah.

وَعَنْ خَوْلَةَ الأَنْصَارِيَّةَ -رَضِيَ اللهُ عَنْهَا- قَالَتْ: قَالَ رَسُولُ اللهِ -صلى 1302 –
الله عليه وسلم-: « إِنَّ رِجَالاً يَتَخَوَّضُونَ فِي مَالِ اللهِ بِغَيْرِ حقٍّ، فَلَهُمُ النَّارُ يَوْمَ
القِيَامَةِ » أَخْرَجَهُ الْبُخَارِيُّ
البخاري (3118)

1300 – Khawlah Al-Ansâriyyah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit : « Des hommes disposent indûment des biens d’Allah, et ils obtiendront l’Enfer au Jour de la Résurrection. » [Al-Bukhârî (3118)]

Enseignements du hadith :

1 – Allah ﷻ a fait des biens un moyen et une subsistance en ce bas-monde, ainsi Il dit : ((Ne confiez pas aux simples d'esprit les biens par lesquels Allah pourvoit à votre subsistance)) (1) et Il dit : ((**Ceux qui, lorsqu'ils dépensent, ne gaspillent pas et ne sont pas avares, mais s'en tiennent au juste milieu**)) (2) Les biens sont donc d'une grande utilité en ce bas-monde et dans la religion.

2 – Les dépenser en dehors des chemins de bien et des voies utiles est une ineptie, une prodigalité (*) et un gaspillage, et Allah ﷻ dit : ((**les prodigues sont les frères des démons.**)) (3)

3 – Les biens dans les mains des musulmans et de leurs dirigeants sont les biens d'Allah ﷻ qu'Il leur a accordés afin qu'ils les dépensent sur les voies légales utiles et profitables, en ce bas-monde et dans l'au-delà. Allah ﷻ dit : ((**dépensez [dans le bien] de ce qu'Il vous a confiés**)) (4) c'est-à-dire

dont Il vous a confié la gestion, donc les biens sont les biens d’Allah ﷻ, et les serviteurs gèrent les biens d’Allah, ainsi cela doit se faire en ce qui comporte son agrément. [Il ne faut pas dire : « Ce sont mes biens, j’en fais ce que je veux » car le Prophète ﷺ a dit : « Aucun serviteur ne bougera au Jour de la Résurrection avant d’être interrogé sur quatre choses [parmi lesquelles] : ses biens, comment il les a obtenus et dépensés. » (5) les biens sont donc une responsabilité, et ils doivent être dépensés en fonction de ce qu’Allah ﷻ a légiféré]. (6)

4 – Quant au fait d’en disposer et de les dépenser dans le Faux, en dehors des voies légiférées, cela est illicite, et c’est une manière de s’accaparer sans aucun droit les biens d’Allah, [comme la pratique de l’usure, la corruption, les jeux de hasard]. (7)

5 – Cela comprend les biens des gens qu’ils possèdent, il ne leur est permis de les gérer que d’une manière qu’Allah ﷻ aime, afin que ces biens aident à parvenir à Son agrément,

en ce qui va permettre l'application de Sa religion, et être utile à Ses serviteurs en leur vie d'ici-bas.

6 – Cela comprend également celui qui s'accapare des biens auxquels il n'a pas droit, mais pour lesquels il ruse et emprunte des voies qui lui permettent de parvenir à en prendre, ce sont là aussi des biens acquis sans aucun droit.

📚 **Boulough Al-Maram d'Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ɛasqalânî avec les commentaire de cheikh ɛAbd Allah Al-Bassam vol.3 p.404 à 406.**

(1) Sourate An-Nisâ', v.5.
(2) Sourate AI-Furqân, v.67.
(3) Sourate Al-Isrâ', v.27.
(4) Sourate Al-Hadîd, v.7.
(5) At-Tirmidhî (2417).
(6) Tas-Hil Al-Ilmam (6/249).
(7) Tas-Hîl Al-Ilmam (6/250).
(*) Note: Qatadah a dit: « La prodigalité [التبذير -At-Tabdhir]

consiste à dépenser dans la désobéissance à Allah, sans droit, et dans la corruption»

📕Le Coran édition Tawbah